

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'entrevue : M^{me} Zita Astravas^{*}

M^{me} Zita Astravas a été interrogée par les avocats de la Commission le 19 mars 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et on y a fait référence à de l'information classifiée.

Ce résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel préparé par Sécurité publique Canada (« **SP** ») et les résumés des entrevues menées auprès de l'honorable Bill Blair, de M. Dominic Rochon et de M. Rob Stewart.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Expérience professionnelle de la personne interrogée

[1] M^{me} Astravas a occupé les postes suivants depuis 2017 :

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

2017 – Élections de 2019	Cheffe de cabinet de l'honorable Harjit Sajjan, ministre de la Défense nationale.
Élections de 2019 – Élections de 2021	Cheffe de cabinet de l'honorable Bill Blair, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.
Élections de 2021 – Août 2023	Cheffe de cabinet de l'honorable Bill Blair, ministre de la Protection civile et président du Conseil privé du Roi pour le Canada. M ^{me} Astravas détenait également une accréditation auprès du cabinet du premier ministre (« CPM ») pour les questions de protection civile/préparation aux situations d'urgence.

- [2] Pendant les campagnes électorales de 2019 et 2021, M^{me} Astravas s'est absentée de son poste de cheffe de cabinet pour exercer les fonctions de directrice des relations avec les médias (en 2019) et d'attachée de presse (en 2021) du premier ministre.
- [3] Avant 2017, M^{me} Astravas a occupé plusieurs postes au sein du Parti libéral (fédéral et ontarien) et du gouvernement provincial de l'Ontario.

2. Rôle en tant que cheffe de cabinet

2.1 Généralités

- [4] M^{me} Astravas a expliqué qu'elle était devenue cheffe de cabinet du ministre Blair à la suite d'une entrevue ayant eu lieu peu après la nomination du Ministre.
- [5] En sa qualité de cheffe de cabinet, M^{me} Astravas gérait de nombreux aspects du cabinet ministériel. Elle a mentionné, parmi ses responsabilités, la gestion de l'agenda du Ministre, les questions de ressources humaines, les relations avec les hauts fonctionnaires, la coordination des breffages, ainsi que la prestation de conseils stratégiques. Elle a comparé son poste au dernier arrêt du train avant qu'il n'atteigne sa destination – c'est-à-dire le Ministre. Après les élections de 2021, en raison de son

NON CLASSIFIÉ

accréditation auprès du CPM, elle assistait à des breffages en compagnie du premier ministre et du personnel du CPM sur les questions de protection civile.

2.2 Circulation des informations vers M^{me} Astravas

- [6] M^{me} Astravas a décrit la manière dont elle recevait des informations non classifiées et classifiées.
- [7] Les informations non classifiées émanaient de diverses sources. Sur la base des recommandations des différentes directions (Politiques, Affaires parlementaires, Communication et Opérations) au sein du cabinet ministériel, ces informations lui parvenaient de différentes manières (p. ex., par courriel ou sur papier); elle les triait et déterminait ensuite ce qui devait être porté à l'attention du Ministre.
- [8] M^{me} Astravas a indiqué que, dans le contexte des informations classifiées, la circulation de l'information différait selon qu'elle recevait des informations de niveau Secret (comme la plupart des informations en lien avec les mémoires au Cabinet) ou des informations de niveau Très secret.
- [9] Les informations de niveau Secret, principalement liées aux affaires du Cabinet, lui étaient généralement transmises par le personnel du cabinet ministériel ou, pendant la pandémie de COVID-19, par courriel chiffré (si la classification du document l'autorisait). Comme tous les membres du personnel ministériel doivent être titulaires d'une habilitation de sécurité de niveau Secret, ils traitaient généralement ces informations classifiées et les présentaient à M^{me} Astravas avec une note d'accompagnement qui en résumait le contenu. Dès réception de ces informations, M^{me} Astravas déterminait la manière dont elles devaient être portées à l'attention du Ministre. Le cas échéant, le personnel ministériel donnait un breffage au Ministre. Ces breffages pouvaient être fournis avec le soutien de l'une des cinq agences relevant de l'autorité du ministre de la Sécurité publique (les « **agences** » [la Commission des libérations conditionnelles du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada (« **ASFC** »), le Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** » ou « **le**

NON CLASSIFIÉ

Service »), le Service correctionnel du Canada et la Gendarmerie royale du Canada] ou du personnel de SP.

[10] M^{me} Astravas a expliqué qu'elle dépendait entièrement des agences de la communauté de la sécurité et du renseignement pour lui fournir du renseignement Très secret pertinent aux fins du mandat du Ministre. Elle a indiqué qu'au moins deux personnes au sein du cabinet ministériel étaient autorisées à recevoir des informations de niveau Très secret.

[11] Tous les documents classés au niveau Très secret étaient d'abord fournis sur papier par un agent de liaison ministériel [l'agent de liaison ministériel est un fonctionnaire employé par la Sécurité publique qui reçoit des documents secrets et classifiés à un niveau élevé de la part des agences, le plus souvent du SCRS, relevant du portefeuille du Ministre]. L'agent de liaison transmettait ensuite le renseignement au personnel détenant l'autorisation de sécurité appropriée au sein du cabinet ministériel.

M^{me} Astravas a précisé que l'agent de liaison était en mesure d'identifier, au sein du cabinet, les destinataires appropriés des produits de niveau Secret et Très secret, sur la base des sujets que M^{me} Astravas avait assignés aux membres de son personnel et qui avaient été communiqués à l'agent de liaison.

[12] M^{me} Astravas a souligné qu'elle ne détenait pas de compte sur le Réseau canadien Très secret (« **RCTS** ») ni d'un accès à un terminal RCTS lorsqu'elle était cheffe de cabinet; elle dépendait donc entièrement de SP ou de la communauté de la sécurité et du renseignement pour lui fournir des informations de niveau Très secret destinées à son attention ou à celle du Ministre.

2.3 Circulation des informations vers le Ministre

[13] M^{me} Astravas a expliqué comment les mises à jour opérationnelles (qu'elle distingue des mises à jour de politiques) étaient communiquées au Ministre.

[14] Elle a expliqué qu'elle ne fournissait pas d'orientations ni de conseils en ce qui concerne les mises à jour opérationnelles. M^{me} Astravas considérait que son rôle consistait à faciliter la transmission des informations au Ministre, souvent par le

NON CLASSIFIÉ

truchement de réunions entre les dirigeants des agences et le Ministre, qui demeure la personne mandatée par la loi pour agir sur la base du renseignement. Elle a fait remarquer que le ministre Blair était un lecteur assidu, mais qu'il souhaitait également discuter des enjeux avec les agences : il était donc essentiel à ses yeux que le Ministre ait la possibilité, au besoin, d'interagir avec les dirigeants des agences.

[15] M^{me} Astravas a en outre indiqué qu'à sa connaissance, avant la pandémie de COVID-19, le cabinet ministériel recevait à intervalles réguliers un cartable contenant du renseignement de niveau Très secret, qui était ensuite transmis au Ministre. Cela lui semblait être la pratique en vigueur pendant la courte période avant la pandémie où elle était cheffe de cabinet à la Sécurité publique. Le contenu de ce cartable n'était jamais modifié avant d'être remis au Ministre.

[16] Pendant la pandémie, ce cartable de renseignement n'était plus fourni au cabinet. M^{me} Astravas et le Ministre devaient se trouver dans des installations sécurisées pour qu'on leur remette des copies imprimées de documents classés Très secret. En règle générale, lorsque le Ministre se rendait dans une installation sécurisée pour recevoir du renseignement classifié, son cabinet réservait une période pour qu'il puisse lire tous les documents pertinents et, immédiatement après, une période pendant laquelle il pouvait discuter du renseignement (soit en personne, soit par téléconférence vidéo sécurisée) avec le dirigeant de l'agence concernée.

[17] M^{me} Astravas a fait remarquer qu'elle recevait généralement le même renseignement que le Ministre, soit sur papier, soit par des breffages verbaux. Elle était normalement présente lorsque le Ministre était informé verbalement, et elle n'a jamais retenu de documents classifiés adressés au Ministre.

2.4 Commentaires sur le rôle du sous-ministre (« SM ») de la Sécurité publique

[18] M^{me} Astravas a noté que les relations entre les agences et le SM de la SP variaient en fonction de la personne qui occupait ce poste. Selon M^{me} Astravas, M. Rob Stewart avait tendance à donner des conseils concernant le travail de SP (par opposition au

NON CLASSIFIÉ

travail des agences). M^{me} Astravas a indiqué que M. Stewart n'avait jamais porté de produits de renseignement à son attention.

3. Questions particulières

3.1 Ciblage soupçonné de Michael Chong

[19] Même si M^{me} Astravas était généralement consciente de l'intérêt que portait la République populaire de Chine (« **RPC** ») à l'égard de la politique canadienne, elle a déclaré qu'elle ne se souvenait pas d'avoir reçu les produits de renseignement du SCRS datés de 2021 faisant état pour la première fois du ciblage soupçonné du député Michael Chong et d'autres députés fédéraux par la RPC en guise de représailles contre leur vote sur la motion portant sur les Ouïghours déposée en février 2021 à la Chambre des communes. M^{me} Astravas a indiqué qu'elle avait probablement¹ reçu l'évaluation de renseignement numéro 2021-22/31 datée du 20 juillet 2021, qui mentionnait ce qui suit² :

[20] [Des responsables de la RPC] ont pris des mesures particulières pour cibler les députés canadiens associés au récent vote du Parlement sur la motion relative au génocide des Ouïghours. [Un responsable de la RPC] a cherché à obtenir des informations sur les membres de la famille d'un député canadien qui pourraient se trouver en RPC, en vue d'exercer d'éventuelles sanctions supplémentaires.

[21] Étant donné que les députés canadiens mentionnés dans cette évaluation de renseignement n'étaient pas identifiés, M^{me} Astravas a déclaré qu'elle n'avait pas identifié le député Chong comme l'une des cibles des activités d'IE de la RPC.

[22] M^{me} Astravas a indiqué qu'elle ne se souvenait pas d'avoir vu une note d'information relative à la gestion des enjeux du SCRS datée du 31 mai 2021 concernant les breffages préventifs que le SCRS avait l'intention d'organiser pour les députés Michael

¹ M^{me} Astravas a indiqué qu'elle avait dû voir cette évaluation de renseignement puisqu'elle recevait tous les documents fournis au ministre Blair, et que ce dernier a déclaré devant la Commissaire qu'il avait bien reçu le document en question.

² Une version de cette évaluation de renseignement, datée du 8 septembre 2021 et rédigée en termes très similaires, se trouve dans la pièce CAN001080_R01.

NON CLASSIFIÉ

Chong et Kenny Chiu. Cette note d'information relative à la gestion des enjeux a été envoyée par courriel aux responsables de la Sécurité publique et indiquait que sa diffusion « doit être limitée exclusivement au SM de la Sécurité publique, au ministre de la Sécurité publique, à la cheffe de cabinet du Ministre et au CSNR »³ [conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre (« **CNSR** »)].

[23] M^{me} Astravas ne s'expliquait pas pourquoi elle n'avait pas reçu cette note relative à la gestion des enjeux. Elle a déclaré que, si elle l'avait vue, elle aurait réagi vivement et aurait fait un suivi auprès du directeur du SCRS pour lui demander ce que faisait Service à ce sujet. À l'examen du document, M^{me} Astravas a relevé qu'il indiquait que le SCRS avait l'intention d'informer les députés, ce qui était une bonne chose.

[24] Après la publication des articles du *Globe and Mail* de mai 2023 traitant du renseignement susmentionné, ainsi que pendant le processus d'examen du rapporteur spécial indépendant, M^{me} Astravas s'est renseignée pour tenter de confirmer auprès de la SP si on lui avait bien fait parvenir la note relative à la gestion des enjeux susmentionnée et le renseignement connexe concernant le ciblage de Michael Chong. Elle a déclaré que la SP n'était pas en mesure de confirmer quels documents lui avaient été fournis ou au Ministre.

[25] Elle a affirmé que personne n'avait porté le renseignement concernant le député Chong à son attention et que, si ce renseignement était important, il aurait incombé à SP de le porter à son attention, ou le directeur du SCRS aurait pu communiquer avec elle.

3.2 Demande de mandat

[26] M^{me} Astravas a indiqué que le ministre Blair avait approuvé un certain nombre de mandats pendant la durée de son mandat de cheffe de cabinet.

[27] Elle a décrit la procédure d'examen par le Ministre d'une demande de mandat du SCRS. M^{me} Astravas et un membre de son équipe lisaient attentivement l'ensemble du

³ Traduction.

NON CLASSIFIÉ

dossier au soutien de demande⁴. Il n'était pas rare que de hauts responsables du SCRS (le directeur ou la sous-directrice des Opérations) donnent un breffage sur le mandat, au cours duquel des questions pouvaient être posées.

[28] Au cours de ce breffage, M^{me} Astravas posait généralement des questions sur la demande, ce qu'elle considérait comme faisant partie de ses fonctions de cheffe de cabinet. Dans la plupart des cas, ses questions portaient sur les critères d'obtention du mandat en vertu du paragraphe 21(1) de la *Loi sur le SCRS* [« Le directeur ou un employé désigné à cette fin par le ministre peut, après avoir obtenu l'approbation du ministre, demander à un juge de décerner un mandat en conformité avec le présent article s'il a des motifs raisonnables de croire que le mandat est nécessaire pour permettre au Service de faire enquête [...] sur des menaces envers la sécurité du Canada ou d'exercer les fonctions qui lui sont conférées en vertu de l'article 16. »] M^{me} Astravas a indiqué que la demande de mandat était généralement présentée au Ministre une fois que le SCRS et elle avaient convenu que la demande était prête.

[29] M^{me} Astravas a confirmé l'information [reçue par la Commission de la part du procureur général du Canada] selon laquelle elle avait pris part à un breffage concernant la demande de mandat obéissant à l'article 12 de la *Loi sur le SCRS* (la « **breffage initial** »). Elle a relevé que la demande de mandat était de nature délicate, comme le sont toutes les demandes de mandat. Elle s'est souvenue qu'à un certain moment, elle a dit au directeur [du SCRS] d'informer les personnes [concernées], si la situation le justifiait. Elle a déclaré qu'elle n'avait discuté de cette demande de mandat avec personne d'autre que le Ministre, à l'exception de ceux qui étaient présents lors du breffage initial.

[30] M^{me} Astravas ne croit pas que le SCRS avait indiqué que la demande de mandat devait être signée urgemment. Elle s'est souvenue d'avoir posé des questions sur la demande lors du breffage initial. Ces questions auraient eu pour objet de savoir si le seuil était atteint en ce qui concerne le mandat.

⁴ Ceci comprendrait l'affidavit et la lettre de recommandation du SM de la SP.

NON CLASSIFIÉ

[31] M^{me} Astravas s'est rappelé avoir assisté à un breffage ultérieur, le jour même de la signature du mandat, au cours de laquelle la demande a été présentée au ministre pour la première fois (le « **breffage du Ministre** »). Le cabinet, en collaboration avec le SCRS, prévoyait normalement que le Ministre se rende à un LIISC pour y examiner les demandes de mandat. Elle ne se souvenait pas à l'initiative de qui ce breffage avait été convoqué. Selon M^{me} Astravas, c'était la première fois que le ministre Blair recevait cette demande de mandat, même si elle pense qu'il était au courant de sa soumission prochaine.

[32] Le breffage du Ministre s'est déroulé par téléconférence vidéo sécurisée, le ministre Blair étant présent au bureau régional du SCRS à Toronto. M^{me} Astravas et le membre de son équipe détenant une autorisation de sécurité de niveau Très secret, de hauts fonctionnaires de SP et des fonctionnaires du SCRS y ont assisté à distance depuis Ottawa. Ce jour-là, M^{me} Astravas a été témoin de la signature de la demande de mandat par le ministre Blair. Après que le ministre Blair eut signé le mandat, elle a estimé que ce dossier relevait désormais de la compétence du Service.

[33] Dans l'intervalle entre les deux breffages susmentionnés, M^{me} Astravas s'est entretenue par téléphone avec le directeur du SCRS sur un certain nombre de points. Elle s'attendait peut-être alors à obtenir des réponses du SCRS sur des questions qu'elle avait posées lors du breffage initial. Elle a également indiqué que le SCRS avait possiblement retiré sa demande de mandat afin de mettre à jour les informations y figurant ou d'y apporter des modifications d'ordre grammatical, ce qui, selon elle, n'est pas inhabituel. Elle a noté qu'à l'époque, le SCRS était particulièrement prudent par rapport à toutes les demandes de mandat, à la suite d'une décision de la Cour fédérale reprochant au Service de manquer à son obligation de franchise dans les demandes de mandat. Parallèlement, le cabinet ministériel était sollicité de manière exceptionnellement intense et s'employait à traiter un certain nombre d'enjeux aussi médiatisés que pressants, notamment la pandémie de COVID-19, la fermeture des frontières, le contrôle des armes à feu, la fusillade survenue en Nouvelle-Écosse et les problèmes avec l'Afghanistan, entre autres. M^{me} Astravas a toutefois fait remarquer que, si le directeur [du SCRS] avait considéré la signature du mandat comme une

NON CLASSIFIÉ

question urgente, il l'aurait appelée, comme il l'avait fait à plusieurs reprises, pour faire en sorte que le tout soit traité immédiatement.